

À retourner avant le 6 décembre 2024

## Rencontre des professionnels RH des SPSTI

Cette année encore, la Rencontre des professionnels RH des SPSTI vous propose une journée riche en échanges, organisée en séance plénière de **9h30 à 16h**, exclusivement en présentiel.

La matinée sera consacrée aux sujets d'actualité RH dans le secteur, incluant les avancées de la négociation collective de branche, les travaux de la Commission RH de Présanse et l'analyse des données RH issues du rapport de branche 2024. Cette première partie se clôturera par une table ronde sur l'engagement au travail et son impact sur l'absentéisme.

L'après-midi sera axé sur les enjeux de la « nouvelle » classification des emplois conventionnels, issue de l'accord de branche du 23 mai 2024, et ses répercussions dans les SPSTI. La journée se terminera par une table ronde autour de la formation des professionnels de santé, avec un accent particulier sur le développement professionnel continu (DPC) et la formation « rayonnements ionisants ».

A noter d'ores et déjà qu'en fin de journée, les participants seront invités à partager leurs préoccupations RH (à court terme et à long terme) afin d'alimenter les futurs travaux de la Commission RH.

**Le 12 décembre 2024**

**9h30 - 16h00**

 **HÔTEL INTERCONTINENTAL PARIS - LE GRAND**  
2 rue Scribe, 75009 Paris

 **Métro : Opéra (ligne 8)**

### Programme

**Grand Hôtel Intercontinental - Accueil café à partir de 9h00**

**Séance plénière (09h30 - 12h15)**

- ▶ Actualités – Suivi du Programme d'Orientation et d'Action de Présanse
- ▶ Négociation collective de branche et politique emploi-formation
- ▶ Travaux de la Commission RH (*fiches de fonctions types*)

**Pause (10h45 - 11h00)**

- ▶ Présentation du Rapport de branche 2024
- ▶ **Table ronde 1 :**

**« Quelles solutions concrètes pour prévenir l'absentéisme dans les SPSTI ? »**

*Exploration des actions et initiatives RH pour renforcer la motivation et l'engagement au travail*

**Déjeuner (sur place de 12h15 à 14h00)**

**Session de l'après-midi (14h00 - 16h00)**

- ▶ Impact de la « nouvelle » classification des emplois conventionnels dans les SPSTI : témoignages (avec ouverture sur la GEPP) et échanges

- ▶ **Table ronde 2 :**

**« Compétences et prévention : quels enjeux pour la formation des professionnels de santé ? »**

*Focus sur les enjeux de la formation, du Développement Professionnel Continu (DPC), et de la formation aux rayonnements ionisants pour accompagner les professionnels de santé au travail.*

Merci de bien vouloir retourner votre bulletin d'inscription avant le 6 décembre par mail à [m.lyonnet@presanse.fr](mailto:m.lyonnet@presanse.fr)

# RENCONTRE DES PROFESSIONNELS RH 12 DÉCEMBRE 2024



**Bulletin à retourner impérativement avant le 6 décembre 2024.**

- ▶ **par mail** à : [m.lyonnet@presanse.fr](mailto:m.lyonnet@presanse.fr)
- ▶ ou éventuellement **par courrier** à **Présanse** - "Rencontre des professionnels RH" - 10 rue de la Rosière - 75015 PARIS, accompagné de votre règlement (voir rubrique "**Païement**" ci-dessous).

## ▶ INSCRIPTION

Nom du Service : ..... Département : .....

Personne contact :

Nom : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Tél. : ..... Mail : .....

**L'inscription donne accès à la journée plénière et au déjeuner.**

Participants Nom et prénom (en majuscules)	Fonction exacte	E-mail

## ▶ DROITS D'INSCRIPTION

Personne contact : Nom : ..... Prénom : ..... Tel. : .....

Adresse de facturation : .....

Code postal : ..... Ville : .....

**Inscription obligatoire.** Celle-ci sera prise en compte<sup>(1)</sup> à réception d'un règlement de **100 € TTC** (83,34 € HT - TVA 20 %) par participant, à effectuer :

de préférence par virement, à l'ordre de **Présanse** (RIB : 30066 / 10141 / 00010311801 / 77)  
(**Domiciliation** : CIC PARIS) (IBAN : FR76 / 3006 / 6101 / 4100 / 0103 / 1180 / 177 - Code BIC CMCIFRPP)

ou éventuellement par chèque, à l'ordre de **Présanse**  
(à adresser à : **Présanse** - "**Rencontre des professionnels RH**" - 10 rue de la Rosière - 75015 PARIS)

<sup>(1)</sup> Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception, dans la limite de capacité des salles.  
Les annulations intervenant **moins de 5 jours ouvrés** avant la réunion ne feront pas l'objet d'un remboursement.

Fait à ..... le .....

Signature :